

**La Présidente**

Paris, le 16 décembre 2019

FE/OF/19005199

Affaire suivie par : Nunzia PAOLACCI/Caroline PAIRE

Mél : [nunzia.paolacci@iledefrance-mobilites.fr](mailto:nunzia.paolacci@iledefrance-mobilites.fr)  
[caroline.paire@iledefrance-mobilites.fr](mailto:caroline.paire@iledefrance-mobilites.fr)

**Présidents des intercommunalités et  
maires des communes desservies par le  
RER B, Associations d'usagers de la ligne B**

Madame, Monsieur,

Le RER B rencontre actuellement une situation particulièrement difficile pour les voyageurs avec une ponctualité de 88,7% pour l'année 2019 (cumulée fin septembre), bien en deçà de l'objectif contractuel fixé à 94%. La fréquentation de la ligne est également en forte hausse, passant de 870 000 en 2014 à plus de 983 000 voyageurs par jour en 2019 (comptages réalisés en mars).

En attendant la réalisation de l'ambitieux programme d'investissements sur les infrastructures et le matériel roulant du RER B que j'ai lancé dès mon arrivée à la tête d'Île-de-France Mobilités, j'ai souhaité que plusieurs actions soient engagées en faveur de votre ligne dans le cadre d'un plan d'urgence.

Ce dernier a été présenté lors du comité de ligne du 13 mars dernier. Il comprend notamment un travail sur une évolution de l'offre au Sud de la ligne de RER B, à mettre en service dès septembre 2020.

Nous le savons tous, la ligne est touchée, et le sera encore à l'avenir, par un programme de travaux sans précédent. Si nous devons nous féliciter de l'attention enfin portée à cette ligne, il convient de rendre l'offre plus robuste pour faire aux aléas inhérents à un tel volume de travaux. C'est pourquoi l'objectif de l'évolution d'offre est de proposer une grille horaire plus ponctuelle et résistante aux aléas et de rechercher à limiter la charge des trains sur les missions et les périodes les plus saturées. Une attention particulière a été portée à la limitation des allongements de temps de parcours et à la recherche d'une offre la plus adaptée aux besoins.

Ainsi, cinq groupes de travail (GT) organisés par la Direction de Ligne Unifiée RER B (DLU) et Île-de-France Mobilités en présence des élus et des associations d'usagers se sont tenus à ce sujet les 28 mars, 25 avril et 23 mai, 3 octobre et le 7 novembre derniers.

A l'issue des trois premiers groupes de travail, l'ensemble des participants a validé en séance un scénario pour la desserte de l'heure de pointe. Cette nouvelle offre comporte une desserte omnibus entre Bourg-la-Reine et Cité-Universitaire sur toutes les missions avec renfort des gares de Palaiseau et de Croix de Berny compte tenu de la croissance de fréquentation de ces gares.

Depuis, d'autres évolutions ont été proposées et discutées avec vous lors des deux groupes de travail organisés à l'automne. Sur la base de vos propositions, j'ai décidé de faire valider au Conseil d'Île-de-France Mobilités du 12 décembre dernier les évolutions complémentaires suivantes, qui ont été approuvées :

En contrepointe en plein trafic de semaine (soit du lundi au vendredi hors été)

- Un nouveau schéma de contrepointe comprenant une desserte omnibus dans le Val de Bièvre ainsi que des arrêts systématiques à Croix de Berny et le maintien de l'arrêt au Guichet sur les missions terminus Orsay-Ville et Saint-Rémy-lès-Chevreuse ;

- Un prolongement de la période de contrepointe du matin d'environ 30 minutes (les derniers trains de contrepointe passeront vers 09h02 à Gare du Nord vers le Sud contre 8h32 actuellement) et une extension de la période de contrepointe du soir par une anticipation de 30 minutes environ (les premiers trains de contrepointe arriveront à 17h41 à Gare du Nord contre 18h11 actuellement).

En semaine et week-end de plein trafic (hors été)

- La prolongation de 4 missions Denfert-Rochereau à Massy-Palaiseau (horaires de passage à Gare du Nord : 21h53, 22h08, 22h23, 22h38) et la création de 2 missions d'équilibre Massy-Denfert (horaires d'arrivée à Gare du Nord : 22h27 et 22h42)
- La prolongation de 4 missions Massy-Palaiseau jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (horaires de départ à Gare du Nord : 22h05, 22h35, 23h05, 23h35)

J'ai été particulièrement sensible à l'attente très forte exprimée concernant l'amélioration de la fréquence au sud de la ligne. Avec ces prolongements de mission, les voyageurs bénéficieront d'une prolongation de deux heures de la desserte au quart d'heure jusqu'à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse ainsi que d'une prolongation d'une heure de la fréquence d'heures creuses jusqu'à Massy-Palaiseau (12 trains par heure jusqu'à Bourg-la-Reine puis 8 trains par heure jusqu'à Massy-Palaiseau) avec une capacité d'emport renforcée entre Denfert-Rochereau et Massy-Palaiseau.

- Par ailleurs, comme le vendredi, les trains du week-end seront en composition longue toute la journée (1<sup>er</sup> train renforcé : passage à Gare du Nord à 21h59 direction Robinson / à 21h57 direction Aéroport CDG2 – TGV, mission directe) ce qui bénéficiera aussi bien au sud qu'au nord de la ligne.

Concernant les offres réduites appliquées l'été, et qui ne sont plus adaptées aux besoins, je sais combien les attentes sont fortes dans un contexte de fort volume de travaux. Les études vont se poursuivre et le programme de travail des mois à venir a également été soumis au conseil de décembre.

Pour l'offre réduite d'été « B16/B9 », il est prévu d'étudier :

- L'évolution du schéma de desserte de pointe ;
- Le renfort d'offre en contrepointe ;
- L'extension des périodes de pointe et de contrepointe de soirée ;
- Des renforts supplémentaires la dernière semaine d'août.

Les échanges sur la période estivale se poursuivront dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 sur les travaux et plans de transport adaptés de l'été 2020 ainsi que sur les perspectives de l'été 2021 et les renforts d'offre envisagés pour cette échéance.

Nous poursuivrons ainsi, avec vous, le travail engagé sur le RER B afin d'inscrire la ligne dans une trajectoire d'amélioration de la qualité de l'offre et du service offert aux voyageurs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

*Valérie Pecresse*  
Valérie Pecresse

**Valérie PECRESSE**

**Séance du 12 décembre 2019**

**Délibération n°2019/484**

**EVOLUTION OFFRE RER B SUD**

**SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération 2019/216 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 2 juillet 2019
- VU** la délibération 2019/217 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 2 juillet 2019
- VU** la délibération 2019/117 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 17 avril 2019
- VU** le rapport n°2019/484 ;
- VU** le comité de ligne B organisé le 12 mars 2019 ;
- VU** les avis de la commission d'offre de transport du 3 décembre 2019 et de la commission économique et tarifaire du 4 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la ligne B, comptabilisant près de 983 000 voyageurs montants chaque jour, doit s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration continue de son offre de service ;

**CONSIDÉRANT** que la ponctualité de la ligne B reste bien en deçà des objectifs fixés par Île-de-France Mobilités dans le cadre des contrats conclus entre la RATP et Île-de-France Mobilités et la SNCF et Ile-de-France Mobilités ;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau tiroir de retournement à Orsay sera mis en service le 24 août 2020 et permettra de renforcer la robustesse de la ligne au sud ;

**CONSIDÉRANT** le plan d'urgence voté par le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités le 2 Juillet 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1** : approuve la nouvelle offre du RER B Sud pour une mise en service le lundi 31 août 2020 ;

**Article 2** : demande à la RATP et la SNCF de préparer la mise en œuvre de cette nouvelle offre pour le 31 août 2020, à la suite de la mise en service du tiroir d'Orsay ;

**Article 3** : demande à la RATP et la SNCF de garantir la faisabilité d'un arrêt supplémentaire en gare du Guichet en période de pointe, à inscrire dans la grille horaire si le besoin était

avéré au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à la suite du retour d'expérience sur les renforts d'offre bus opérés dans le secteur sur décision du Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités d'avril 2019, et de prendre l'engagement que cet arrêt supplémentaire ne rallongera pas de plus de une minute le temps de trajet des voyageurs partant des gares plus au sud de la ligne ;

**Article 4 :** demande à la RATP et la SNCF de transmettre à Île-de-France Mobilités l'ensemble des grilles horaires définitives avant la fin de l'année 2019 pour transmission aux opérateurs de bus concernés ;

**Article 5 :** demande à la RATP et la SNCF de transmettre à Île-de-France Mobilités les rapports d'études relatifs aux tests de robustesse réalisés sur la grille horaire définitive de l'offre 2020 RER B et de proposer des engagements contractuels en corrélation avec ces résultats d'ici la fin de l'année 2019 ;

**Article 6 :** demande à la RATP et la SNCF de proposer à Île-de-France Mobilités des mesures visant à améliorer l'information des voyageurs en gare lors du passage de trains courts ;

**Article 7 :** demande à la RATP et la SNCF de préciser à Île-de-France Mobilités l'ensemble des conditions financières de réalisation de la nouvelle offre du RER B et mandate le directeur général d'Île-de-France Mobilités pour négocier avec la RATP et SNCF Mobilités les coûts d'exploitation associés à la nouvelle offre et aux services associés ;

**Article 8 :** demande à la RATP et la SNCF de poursuivre l'élaboration d'un ensemble de scénarios d'exploitation en situation perturbée et très perturbée et leurs conditions d'application, en cherchant notamment à limiter au strict nécessaire les suppressions de missions en période de pointe et de contrepointe et à optimiser l'utilisation des départs depuis le quai 3 de Denfert-Rochereau, et de les partager avec Ile-de-France Mobilités avant la mise en service de la nouvelle offre ;

**Article 9 :** demande à la RATP et la SNCF de réaliser a minima un retour d'expérience à 6 mois puis à 12 mois sur la mise en service de la nouvelle offre, présentant une analyse complète s'appuyant notamment sur les indicateurs contractuels, les temps de parcours constatés et le suivi de l'application des scénarios de situation perturbée ;

**Article 10 :** demande à la RATP et la SNCF d'affiner les études et propositions sur les évolutions de l'offre d'été réduite sur la base des objectifs suivants : homogénéisation des types de missions en pointe avec ceux d'un jour ouvré de base, renfort de l'offre en période de contrepointe et extension des amplitudes de périodes de pointe et contrepointe de soirée, et de transmettre les éléments techniques et les devis associés à Île-de-France Mobilités d'ici fin juin 2020 ;

**Article 11 :** souligne l'importance d'augmenter l'offre d'été pour améliorer le confort des usagers quand cela est justifié au regard des niveaux de fréquentation, et demande à la RATP et à la SNCF le lancement d'une étude sur des renforts significatifs de l'offre d'été réduite afin de transmettre les éléments techniques et les devis associés à Île-de-France

Mobilités d'ici fin juin 2020, en précisant les conditions de mise en œuvre en termes de ressources humaines, de coûts et de planning notamment au regard du volume de travaux particulièrement dense sur le réseau en Île-de-France, et en visant, si cela est justifié, une mise en œuvre dès que possible, et dès l'été 2021 pour le renfort d'offre en semaine 35 (dernière semaine d'août).

**Article 12 :** demande à la RATP et à la SNCF d'organiser au 1<sup>er</sup> semestre 2020 une réunion de restitution des conclusions des études d'évolution de l'offre réduite citées aux articles 10 et 11 de la présente délibération ;

**Article 13 :** demande à la RATP, SNCF Mobilités et SNCF Réseau de préparer une rencontre chaque début d'année avec les associations et élus concernés afin de les informer sur les chantiers travaux prévus sur la ligne, de partager les principes d'adaptations de l'offre et de leur présenter, chaque mois d'octobre, un retour d'expérience sur les travaux et adaptations d'offre de transport réalisés durant l'été ;

**Article 14 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSÉ